

## XII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPECTUEUX DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES ET HUMAINS

### A. Rappel sur l'ambition du projet

La charte 2008 – 2020 a affiché la volonté du Parc de participer à un développement économique dynamique et pluriel, ancré sur son territoire et reposant sur les ressources locales. L'objectif est de renforcer un réseau de solidarités locales garant d'une dynamique économique durable, de soutenir un modèle de développement compatible avec l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Cette ambition nécessite l'implication de multiples acteurs aux compétences et savoir-faire variés, des partenariats durables pour être plus efficace. En effet, le Parc n'a pas vocation à traiter l'ensemble des champs du développement économique assumés par de nombreuses structures présentes sur son territoire : chambres consulaires, EPCI, organismes d'appui à la création et au développement des entreprises, ... Il s'est positionné en initiateur de réflexions, en accompagnement de démarches nouvelles, innovantes.

Avec de nouveaux enjeux apparus en cours de charte dont celui du changement climatique, l'ambition du Parc s'est recentrée sur certains secteurs d'activité et des modes de faire avec pour stratégie :

- travailler à la mise en œuvre de dynamiques économiques collectives publiques / privées participant à la transition écologique et plus globalement sociétale ;
- soutenir les projets à caractère innovant et s'inscrivant en anticipation des changements à venir (dont le changement climatique n'est pas le moindre) ;
- réaliser des actions de sensibilisation, voire de médiation ciblant des acteurs économiques publics et privés pour une appropriation des enjeux territoriaux actuels et futurs.

Le choix a donc été fait ici d'analyser les champs d'intervention du Parc (axe II de la charte) sans détailler toutes les actions menées mais seulement quelques-unes marquantes. Aucun objectif précis n'a été fixé pour cette vaste mission en 10 ans. Seules les actions ont fait l'objet d'indicateurs de résultat suivis dans l'outil CASTOR créé en interne.

La stratégie menée est ainsi évaluée globalement au regard des résultats et des effets ressentis des actions menées : pour ce faire, la commission Eco-développement s'est réunie spécifiquement pour une session évaluation le 2 juillet 2018.

A noter que plusieurs actions sont transversales et impliquent plusieurs services du Parc. Certaines sont inscrites dans des opérations plus globales telle que le plan climat énergie territorial ou des appels à projet transversaux tel que le COTEC (contrat d'objectif territorial énergie climat). Elles pourront être citées dans d'autres projets également.

Le tourisme fait l'objet d'un autre projet prioritaire en raison de l'importance de cette activité sur le territoire et de l'adhésion du Parc à la charte européenne du tourisme durable.

## B. Quatre objectifs stratégiques concernés

### 1. Rappel des 4 objectifs stratégiques et opérationnels de la charte

- **Objectif stratégique 5 : Contribuer au développement d'une agriculture durable**

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels <sup>15</sup>

Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations										
Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles										
Faire connaître les problématiques agricoles du territoire pour un développement équilibré et harmonieux										
	0				50					100%

#### Exemples d'actions menées :

- *Diagnostics territoriaux puis mise en réseau et accompagnement des restaurants collectifs vers des produits locaux de qualité (producteurs locaux et abattoir de Bourgueil) ;*
- *Participation à la gouvernance de l'abattoir de Bourgueil ;*
- *Initiative et accompagnement d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en fruits et légumes biologiques ;*
- *Participation au comité de pilotage de l'action Fruits et Légumes et restauration collective menée par le Grand Saumurois ;*
- *Définition et mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales sur les sites Natura 2000 ;*
- *Participation à la connaissance et accompagnement de projets en agroforesterie ;*
- *Création d'une exposition photographique et sonore intitulée « Ceux qui nous nourrissent ».*

- **Objectif stratégique 6 : Favoriser une gestion durable des massifs forestiers**

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels

Mobiliser les propriétaires pour la valorisation des massifs forestiers										
Privilégier une gestion favorisant la diversité des habitats et des espèces										
Favoriser l'accueil en forêt publique et la sensibilisation des habitants										
	0				50					100%

#### Exemples d'actions menées :

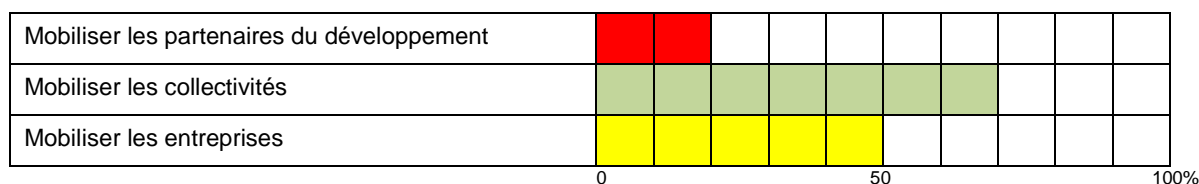
- *Caractérisation des massifs forestiers du Parc et stratégie de développement ;*
- *Plan de développement de massif de la forêt de Milly ;*
- *Suivi de la charte forestière de territoire en Chinonais ;*
- *Etude sur le bois bocager dans le secteur patrimonial du Véron.*

<sup>15</sup> 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

■ < 20% ; ■ 20% < ■ < 40% ; ■ 40% < ■ < 60% ; ■ 60% < ■ < 80% ; ■ > 80%

- **Objectif stratégique 7 : Engager collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale**

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels

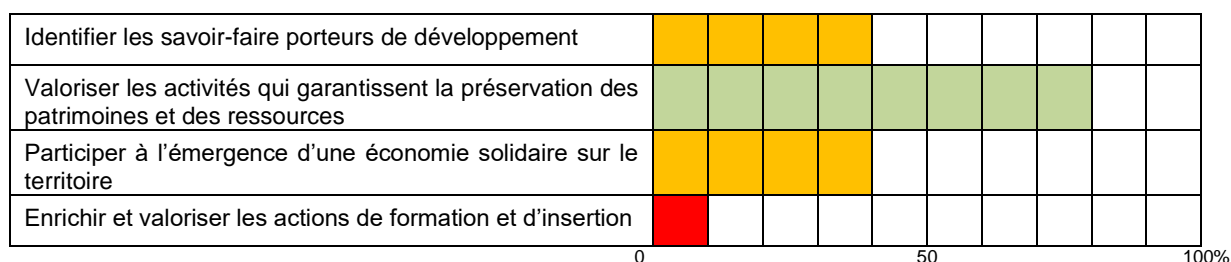


**Exemples d'actions menées :**

- *Accompagnement de démarches environnementales dans des zones d'activité;*
- *Accompagnement de démarches d'agendas 21 dans des communes ou communautés de communes ;*
- *Participation à la création du baromètre du développement durable des communes des Pays de la Loire ;*
- *Organisation d'une offre annuelle de journées techniques sur diverses thématiques ;*
- *Organisation d'un concours Eco-Trophée pour les acteurs économiques et les collectivités (4 éditions) ;*
- *Réalisation de films sur les lauréats Eco-Trophée ;*
- *Economie circulaire : accompagnement d'une étude sur la valorisation de déchets du Bâtiment en déchetteries avec la SPL Saumur Agglopropreté.*

- **Objectif stratégique 8 : Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire**

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels



**Exemples d'actions menées :**

- *Identification de savoir-faire patrimoniaux sur le territoire en 2011 ;*
- *Connaissance de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc en 2014 et évènement créé en 2015*
- *Appui à l'écoconstruction : création de l'antenne Echobat Loire Anjou Touraine sur le territoire en 2016 ;*
- *Attribution de la Marque « Valeurs Parc » relancée depuis 2017.*

- **Objectifs quantifiés :**

Quelques indicateurs avaient été retenus (pas toujours pertinents) mais aucun objectif n'avait été quantifié ou qualifié dans la charte en 2008. Aussi 46 actions, menées dans le cadre de ce projet, ont fait l'objet d'objectifs de résultats analysés dans l'outil CASTOR ; il s'agit essentiellement de celles faisant appel à un financement. Ces résultats ont été présentés en commission afin de permettre le vote sur les critères suivants :

**Pertinence** : vérifier si les actions menées sont adaptées aux besoins identifiés dans la charte et ont pour objet d'y répondre.

**Questions** : Les actions conduites ou engagées répondent-elles aux enjeux définis dans la charte (par objectif stratégique) et aux besoins identifiés alors ? Est-ce que l'action du Parc vous semble intéressante et adaptée aujourd'hui ?

**Efficacité** : mesurer les résultats effectifs, immédiats ou à long-terme, des actions menées depuis 2008 au regard des effets attendus, en termes de :

- dynamiques enclenchées sur le territoire
- mobilisation des publics cibles et des partenaires du Parc
- d'innovation.

**Questions** : Les actions initiées ou engagées par le Parc ont-elles apporté des résultats positifs pour le territoire ? Les actions initiées ou menées par le Parc ont-elles favorisé une mobilisation d'acteurs et créé des dynamiques sur le territoire en réponse aux objectifs environnementaux, économiques et/ou sociaux ? Le Parc a-t-il été innovant ? A-t-il su expérimenter ? A-t-il diffusé ses innovations ?

**Efficienc**e : mesurer l'adéquation entre les réalisations effectuées, les résultats obtenus et les moyens (humains et financiers) déployés.

**Questions** : Les résultats obtenus par l'action du Parc sur le territoire sont-ils à la hauteur des moyens (humains et financiers) mobilisés ? Les moyens mis en œuvre vous paraissent-ils suffisants pour l'avenir ?

**Cohérence interne** : mesurer l'adéquation entre les objectifs du projet et les moyens alloués aux missions à mener.

**Questions** : Les objectifs du projet ont-ils fait l'objet d'une volonté politique avec des résultats attendus et des moyens humains et financiers suffisants ?

**Cohérence externe** : s'assurer de la complémentarité /coordination entre les politiques menées à différentes échelles.

**Questions** : Quelle est l'articulation entre le projet du Parc et les politiques supra (nationale, régionales, départementales) ? L'action du Parc est-elle complémentaire ou bien en contradiction avec d'autres actions menées par d'autres partenaires ( consulaires, associations,...) sur le territoire ?

**Gouvernance** : gouvernance interne pour vérifier le pilotage politique du projet et gouvernance territoriale pour vérifier la mobilisation des parties prenantes.

**Questions** : La gouvernance du projet est-elle satisfaisante ?

Des partenaires sont-ils mobilisés dans l'élaboration des actions ? Combien ? Comment ?

## 2. Territoire concerné et bénéficiaires

- **Territoire** :

La majorité des actions menées en maîtrise d'ouvrage par le Parc a porté sur la globalité de son territoire même si les collectivités ou les entreprises n'ont pas toutes été concernées ou se sont impliquées à géométrie variable.

Certaines actions accompagnées sont territorialisées en réponse à des sollicitations particulières (exemple de l'étude sur le réemploi des matériaux du bâtiment déposés en déchetterie effectuée sur le territoire de la SPL Saumur Agglopropreté en 2017). Mais dans ce cas, elles donnent lieu à diffusion des résultats vers l'ensemble du territoire (commission, groupe de travail, écho du Parc, rapport d'activité annuel,...).

- **Bénéficiaires** :

En fonction des projets et actions menés, les bénéficiaires sont très variés, allant au-delà des acteurs économiques ou des collectivités.

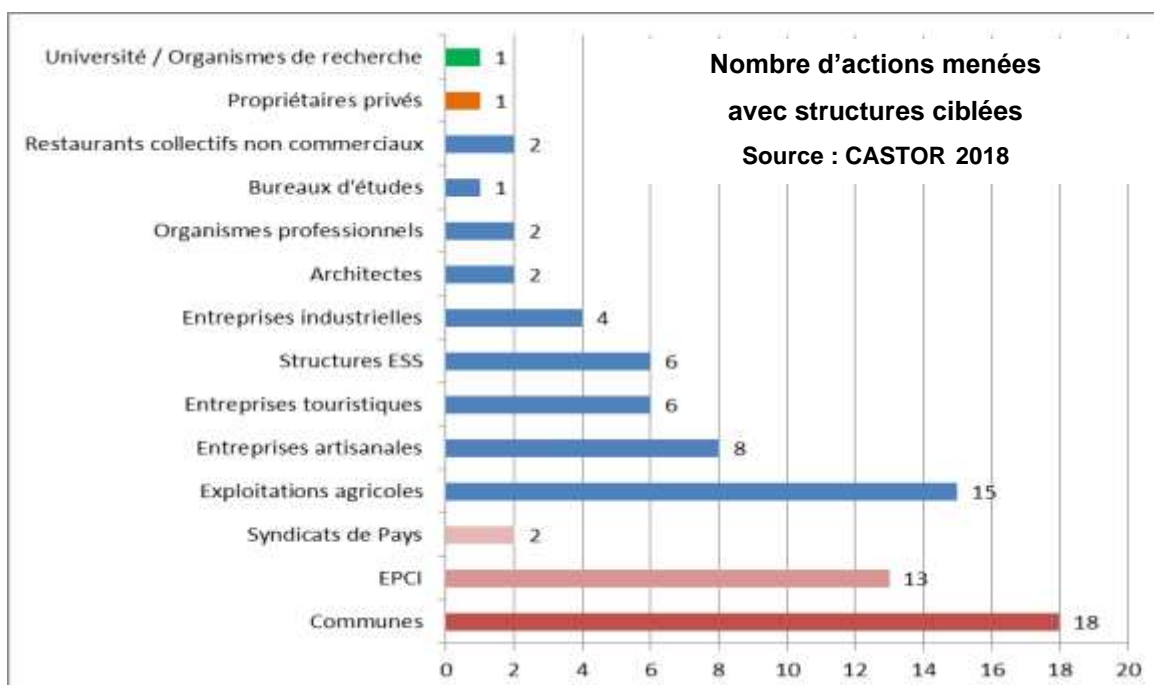
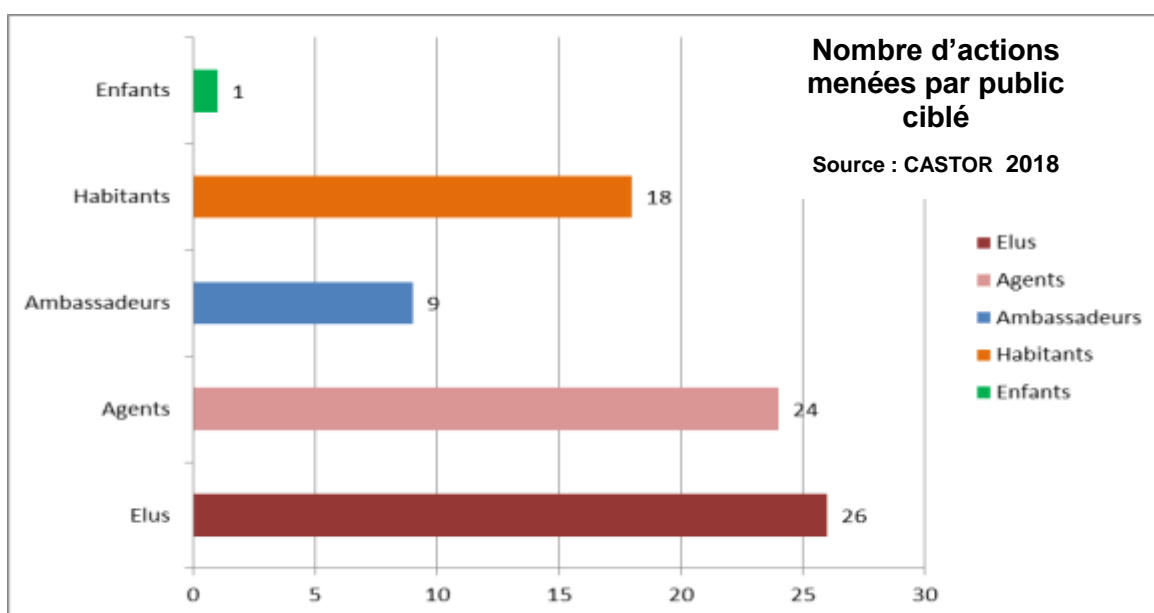
Certaines actions concernent plusieurs publics.

- **Premier exemple** : le projet de plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques locaux a concerné des producteurs, des gestionnaires et cuisiniers de restaurants collectifs (en majorité publics), et une structure d'insertion qui a assuré la livraison des produits commandés. Les bénéficiaires finaux étaient

essentiellement les enfants des établissements scolaires partenaires mais aussi les personnes âgées au travers de la livraison d'établissements les accueillant (EHPAD).

- Second exemple : les journées techniques proposées chaque année par le Parc sur différentes thématiques d'aménagement et d'environnement ciblent en priorité élus et agents de collectivités mais elles sont aussi ouvertes aux acteurs économiques, aux ambassadeurs du Parc.

46 actions mentionnées dans l'outil CASTOR ont permis d'extraire les deux graphiques suivants car les publics ciblés sont mélangés (personne et structure).



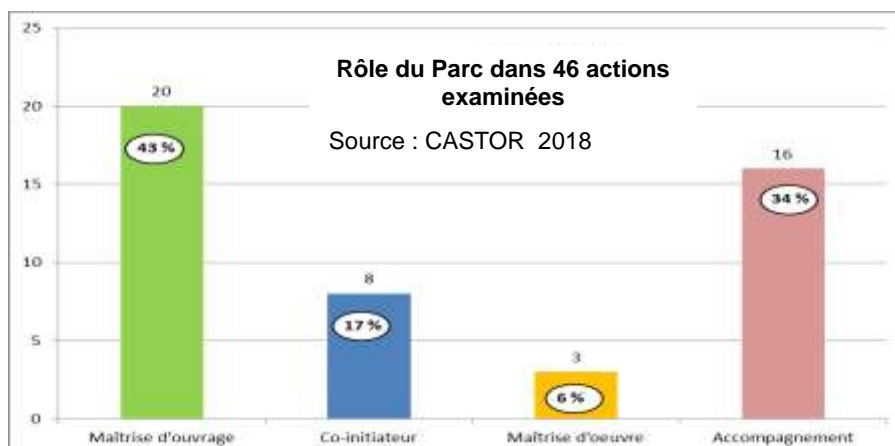
### 3. Logiques d'action du Parc

- Rôle du Parc :

Dans le cadre des quatre objectifs stratégiques évalués, le Parc a parfois été maître d'ouvrage : référentiel tuffeau, étude filière bois dans le Véron, concours Eco-Trophée, journées

techniques, ... ; cette dernière action est un temps de transfert d'expériences qui valorise des actions locales autant que possible. Mais le Parc a souvent été initiateur d'actions telles que la plateforme citée ci-dessus, l'antenne ECHOBAT pour l'écoconstruction solidaire.

Dans ce cas, après une phase d'étude de faisabilité en maîtrise d'ouvrage, il joue ensuite un rôle d'accompagnement à la mise en œuvre du projet.



Animation / coordination / mise en réseau
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou pédagogiques
Transfert d'expérience

Les principaux rôles du Parc dans le cadre des diverses actions menées pour ce projet sont soulignés de jaune dans le tableau récapitulatif ci-contre.

#### 4. Moyens mis en œuvre

- **Moyens humains :**

- Un chargé de mission agriculture et forêt depuis 2002 au Parc, à temps partiel 80% pendant 4 ans (de 2012 à 2016) puis à 90% depuis 2016, soit 80% en moyenne sur 10 ans (temps consacré au thème agriculture = 70% et au thème forêt = 5%) ;
- Une chargée de mission éco-développement (temps consacré au thème performance environnementale = 40 à 55% et au suivant = 10 à 25% selon années - 10% sur mission transversale intercommunalité en 2010 – 2011; 10 à 20 % sur missions transversales évaluation de 2012 à 2016 puis évaluation et révision charte en 2017 - 2018) ;
- Un architecte sur sa mission avec les professionnels : 50 % temps sur 2 ans en 2012-2013 (création du référentiel tuffeau) et 40 % sur 1 an en 2016 (étude de faisabilité pour développer une offre en écoconstruction ayant conduit à la création d'une antenne Echobat) et 15 % / an d'un conseiller en écoconstruction depuis 2016 (accompagnement des professionnels vers l'écoconstruction).

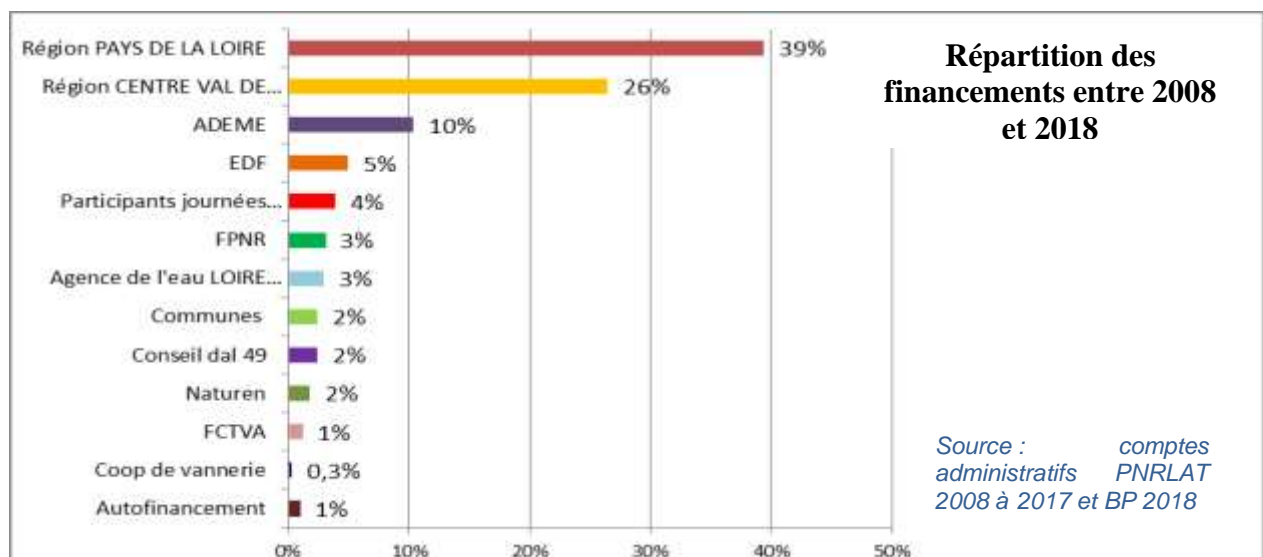
- **Moyens financiers :**

- Dépenses sur le projet : les actions menées sur les 10 années totalisent un montant de dépenses globales de 389 803 € ayant transité par le budget du Parc ; y sont incluses les actions lancées en 2018 non achevées (dépenses engagées).
- Recettes sur le projet : le financement provient de subventions des Régions, de l'ADEME ou d'aides reçues par divers partenaires (mécénat), pour un total sur les 10 années de 354 810 €. Les actions initiées en 2017 ne sont pas toutes achevées aux plans administratif et comptable et celles lancées en 2018 sont en cours au moment de l'écriture de cette fiche. Les subventions n'étant versées qu'après réalisation des actions engagées, cela explique un décalage entre dépenses et recettes, s'étalant à minima sur l'année suivante.

Certaines actions sont également cofinancées à parité ou en partie avec les maîtres d'ouvrage. Ces participations ne transitent pas par le budget Parc et ne sont pas prises en compte dans les dépenses de l'action et les recettes affichées ici.

Dans le tableau récapitulatif ci-dessous, seuls sont donc pris en compte les recettes ayant transité par le Parc ; par contre, le coût de fonctionnement des chargés de mission du Parc ayant mené ces actions n'est généralement pas pris en compte sauf financement lié à un appel à projets spécifique ADEME ou Agence de l'Eau.

Régions : contrats de Parc	ADEME	Agence de l'Eau Loire Bretagne	EDF	Autres financements	Autofinancement Parc
232 422 €	37 113 €	10 440 €	17 700 €	53 670 €	3 465 €



## C. Exemples d'actions menées

### 1. Le concours ECO-TROPHEE

Créée dès la 1<sup>ère</sup> charte du PNR, cette action a été poursuivie au rythme d'une nouvelle édition tous les 2/3 ans en s'ouvrant peu à peu à tous les secteurs de l'économie locale dont l'économie sociale et solidaire à partir de 2015, ainsi qu'aux collectivités depuis 2006.

Son objectif est d'identifier et valoriser des acteurs économiques écoresponsables, exemplaires dans leurs pratiques afin de favoriser le changement de pratiques, d'informer et mobiliser les habitants, quels que soient leurs statuts et activités.

Chaque édition recueille entre 20 à 30 candidatures au maximum. Cela peut paraître trop peu. Mais le temps consacré aux visites des candidats avant la réunion du jury est précieux et ne pourrait pas se dérouler si une cinquantaine de dossiers était déposée. Chaque édition récompense 9 à 10 lauréats. Le lien est fait avec le territoire en proposant des prix en nature aux salariés, à la rencontre d'acteurs touristiques du Parc.

Cette action est menée, depuis sa création, avec l'appui des 6 chambres consulaires et, depuis 2015, des deux réseaux de l'économie solidaire IRESA et CRE-SOL. EDF (CNPE de Chinon) apporte son soutien financier depuis l'origine en dotant les 1ers prix.

La cérémonie de remise des prix donne lieu à une rencontre (colloque, ateliers, visites d'acteurs) sur un thème pouvant intéresser les entreprises et les collectivités (la ressource en eau, l'énergie, l'économie sociale et solidaire, le climat change et notre économie ?). De 120 à 150 personnes y ont participé.

Le lien avec les lauréats ne s'arrête pas à la cérémonie. Ceux-ci constituent un vivier d'entreprises et de personnes « de référence » dans lequel l'équipe du Parc puise pour mener des actions culturelles ou pédagogiques, de diffusion de bonnes pratiques : intégration dans le programme pédagogique du Parc, exposition sur l'alimentation, films, expertise, interventions lors de journées techniques,... Certains seront aussi concernés par la Marque « Valeurs Parc ».

### 2. Création de l'antenne ECHOBAT Loire Anjou Touraine

Le secteur du Bâtiment fait l'objet de multiples actions en raison de l'importance de cette activité sur le territoire. Notre patrimoine bâti traditionnel est très spécifique, appelant des savoir-faire menacés (connaissance du tuffeau et de son traitement) et des connaissances à renouveler (usage des matériaux biosourcés pour une isolation efficace et pour préserver la santé des habitants).

#### Indicateurs et chiffres clés

2008 – 2018

**4** éditions du concours ECO-TROPHEE.

**41** nouveaux lauréats primés (13 entreprises, 15 exploitations ou CUMA, 4 associations employeurs, 9 collectivités)

**54** journées techniques réalisées entre 2008 et 2018

**1549** participants à ces journées entre 2008 et 2017 dont :

**40 %** d'élus

**40,65%** d'agents

**25,36%** autres participants.

**1** référentiel tuffeau réalisé pour les artisans du Bâtiment et les habitants.

**1** antenne ECHOBAT Loire Anjou Touraine (8 entreprises, 2 structures d'insertion)

**201** audits en écoconstruction réalisés auprès de particuliers ou collectivités

**2** groupements d'achats de matériaux biosourcés.

Parc reconnu TEPCV :

**12** chantiers de collectivités avec des matériaux biosourcés.

**7** entreprises marquées « Valeurs Parc » (hors tourisme)

**25** restaurants collectifs accompagnés dans leurs recherches de produits locaux de qualité.

**130** agriculteurs accompagnés dans le cadre des mesures agri-environnementales.



Journées techniques et chantiers de formation, création d'un référentiel sur les bonnes pratiques d'entretien du bâti en tuffeau, conseil aux particuliers et aux communes ... ont jalonné ces années.

Le besoin d'avoir une offre professionnelle reconnue en écoconstruction a conduit le Parc à accompagner la création d'une antenne de l'association ECHOBAT Développement, démarche initiée en Pays de La Loire pour une écoconstruction solidaire : celle-ci réunit, sur un territoire donné, différents corps de métiers du bâtiment ainsi que des structures d'insertion ayant une activité dans ce secteur. Tous ont des savoir-faire reconnus en écoconstruction ou souhaitent les développer. L'objectif de ces antennes est de se positionner sur des marchés publics (en répondant aux clauses sociales) et des chantiers de particuliers, notamment ceux demandeurs d'écoconstruction.

L'antenne Loire Anjou Touraine a vu le jour en 2015 côté 49 du Parc. Celle-ci connaît malheureusement des aléas en 2018 avec la disparition des deux structures d'insertion membres : la Régie de quartiers de Saumur (dépôt de bilan) d'une part puis Batispire, faute de chantiers et de salariés. La commande publique reste faible en écoconstruction alors que la commande privée est en plein développement.

Le Parc accompagne cette dynamique valorisant les savoir-faire locaux ; il appuie aussi le développement de la demande locale avec d'autres leviers d'action notamment depuis la création du poste de conseiller en écoconstruction en 2016.

Ainsi la reconnaissance du Parc en tant que TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) lui a permis de financer 12 chantiers de collectivités incluant des travaux d'isolation en matériaux biosourcés. Depuis, l'action « Isole toit mais pas tout seul » a vocation à aider les collectivités mais aussi les particuliers à réaliser des chantiers intégrant des matériaux biosourcés (chantiers participatifs, groupements d'achats de matériaux).

Ce concept ECHOBAT a été diffusé vers le PNR de la Brenne. Un projet d'antenne côté 37 du Parc est en réflexion également.

### **3. Organisation de l'approvisionnement en produits locaux de qualité de la restauration collective**

Les circuits courts alimentaires connaissent un fort regain d'intérêt, notamment au sein des collectivités territoriales. Ils apparaissent comme un outil potentiellement capable de maintenir, voire de développer, des activités agricoles cruciales pour une gestion durable des territoires. Dans ce contexte, l'approvisionnement en produits locaux de qualité de la restauration collective est une préoccupation pour beaucoup de territoires.

Depuis 10 ans, le Parc a engagé sur le sujet plusieurs actions qui ont conduit à des dynamiques collectives tant au niveau des producteurs que des restaurants :

- en 2011, le Parc a participé au montage d'une plateforme d'approvisionnement en fruits et légumes locaux et biologiques sur le Saumurois grâce à un partenariat entre un groupement de producteurs, Bio Loire Océan, et une association d'insertion, ASPIRE. En 2015, l'action initiée en Saumurois a été dupliquée sur l'Agglomération d'Angers. L'activité de la plateforme s'est prolongée jusque fin 2017, date à laquelle les partenaires ont choisi de la faire vivre sous d'autres formes. 22 établissements et 8 producteurs ont utilisé ce service depuis sa création.
- depuis 2015, le Parc accompagne un groupe de 8 restaurants collectifs sur le secteur Bourgueil/Avoine/Chinon. Les établissements concernés travaillent librement ensemble (pas de groupement d'achat) en vue de partager leurs contacts avec des producteurs locaux et de mutualiser leurs achats. Des solutions concrètes d'approvisionnement ont été trouvées pour plusieurs types de produits : produits laitiers, fromages de chèvre, fruits, légumes, viandes.

Ce travail se réalise avec la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire, du GABB Touraine et le Conseil Départemental d'Indre et Loire.

En parallèle, le Parc s'intègre en Maine-et-Loire dans la dynamique du « Réseau Local », créé en 2012, à l'initiative du Conseil Départemental de Maine et Loire, de la Chambre d'Agriculture du Maine et Loire et de l'Association des Maires du Maine-et-Loire.

#### **4. Mise en place de Mesures Agro-Environnementales sur les secteurs NATURA 2000**

Le Parc en tant qu'animateur de plusieurs sites NATURA 2000 sur son territoire (champagne de Méron, vallée de la Loire de Montsoreau aux Ponts-de-Cé, Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, Vallées du Changeon et de la Roumer) a pour responsabilité de mettre en œuvre les outils agri-environnementaux prévus par l'Etat et les Régions (cofinancés par l'UE).

Cette action consiste à proposer aux agriculteurs volontaires de s'engager avec l'Etat sur des contrats de cinq ans au travers de pratiques de gestion particulières permettant la préservation de la biodiversité des zones considérées.

Aux côtés des Chambres d'Agriculture et des LPO, le Parc a mené des réflexions et organisé des groupes de travail avec les agriculteurs pour que les cahiers des charges proposés soient les plus pertinents possibles dans le respect des exigences nationales et européennes.

Chaque année, il coordonne, voire co-anime, avec ces partenaires l'animation de la campagne de contractualisation auprès des agriculteurs.

Les taux de contractualisation par site sont plutôt bons mais l'augmentation de la complexité administrative et la baisse de la rémunération des contrats depuis 2015 font craindre une érosion sévère de l'engagement des agriculteurs dans ces dispositifs à l'avenir. Cela ne signifie pas pour autant l'arrêt des pratiques favorables à la biodiversité, auxquelles les éleveurs sont attachés. Toutefois l'animation agro-environnementale nécessite aujourd'hui un rebond, pour encore plus d'efficacité.

#### **5. Plan de Développement de Massif sur le secteur de Milly**

Afin d'optimiser la gestion forestière des massifs sous gestion privée, tout en respectant les richesses écologiques qu'ils recèlent, le Parc a souhaité mettre en place des dispositifs collectifs permettant de créer une réelle dynamique locale.

Dans ce cadre, en partenariat étroit avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et la région des Pays-de-la-Loire, le Parc a accompagné la mise en place d'un Plan de Développement de Massif sur le secteur forestier de Milly (18 communes pour une superficie totale de 8 673 ha dont 7 146 ha de forêts privées). Ce dispositif permet de réaliser un diagnostic fin des enjeux forestiers locaux et d'apporter des conseils aux propriétaires pour mieux gérer leur patrimoine forestier en stimulant les dynamiques collectives. Afin de sensibiliser les propriétaires à la richesse de leurs parcelles forestières, le CRPF a utilisé l'outil IBP (Indice de Biodiversité Potentiel) pour réaliser ces diagnostics. 29 propriétaires ont été contactés et 8 documents de gestion durable ont été signés suite à cette action.

Faute de réelle dynamique collective, l'action engagée n'a pu être pérennisée.

## **D. Gouvernance du projet**

### **1. Instances de pilotage**

Les actions portées dans ce projet sont systématiquement présentées et discutées en commission Eco-Développement, présidée par un élu.

Cette commission regroupe des élus, des techniciens, des représentants des chambres consulaires et autres partenaires, des ambassadeurs du Parc volontaires. Réunie 2 fois par an, elle examine les projets d'actions et est informée des résultats.

Toutes les actions faisant appel à financement sont soumises à l'avis du Bureau du Parc pour prise de délibération.

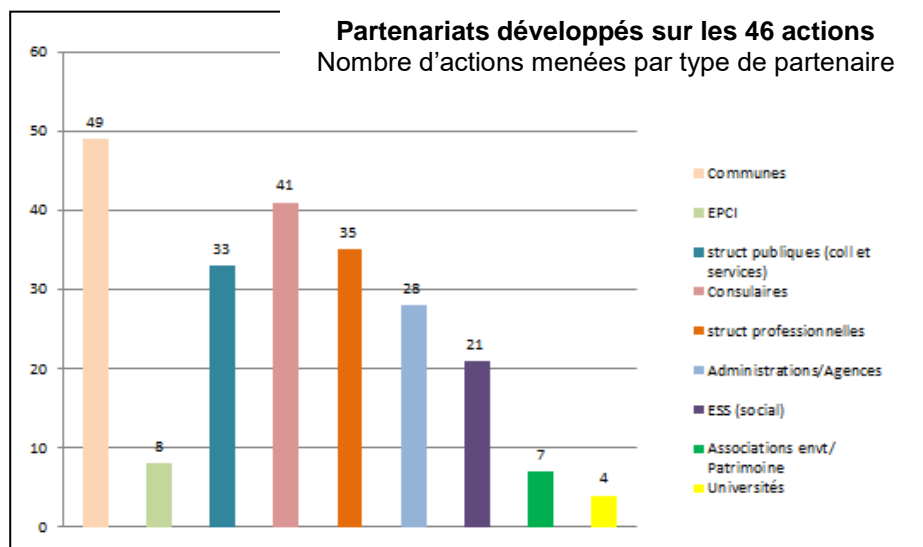
Président et vice-Président de la commission sont invités à chaque réunion de Bureau du Parc et peuvent y expliquer les actions envisagées.

## 2. Partenariats et conventions mis en œuvre

La philosophie du Parc étant de « faire avec » et non « faire à la place de », des partenariats sont créés pour la majorité des actions envisagées.

Des conventions générales ont été signées avec la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire par besoin de clarifier le « qui fait quoi » et les conditions du partenariat. Pour des actions soumises au respect des marchés publics, ces relations de partenariat sont parfois difficiles à défendre et à valoriser.

Ce type de démarche n'a pas été renouvelé avec les autres chambres consulaires. Les relations sont plus ou moins soutenues du fait de la régionalisation de ces structures et de la perte d'effectifs à leur niveau. Mais une collaboration se met en place en tant que de besoin.



Dès qu'une action est menée avec un partenaire, lui-même contributeur financier ou en nature du projet, une convention technique et financière est signée (ex pour l'agroforesterie ou l'étude de faisabilité sur les déchets du bâtiment).

## 3. Analyse qualitative de cette gouvernance

La participation au sein de la commission Eco-développement a diminué au fil des années (60 inscrits<sup>16</sup> – participation effective de 25 personnes en 2008 à 12 environ aujourd'hui), ce qui peut notamment s'expliquer par les multiples sollicitations vers les mêmes personnes (élus) en raison de modifications institutionnelles majeures ces dernières années. Le territoire du Parc a connu des refontes d'EPCI, des créations de communes nouvelles qui génèrent beaucoup de réunions.

Pour chaque action nécessitant un partenariat, après passage en commission, un comité technique (COTECH : assure un suivi technique) ou de pilotage (COPIL : est présidé par un élu, suivi d'études) est mis en place et se réunit autant de fois que nécessaire pour suivre les étapes de réalisation. Ces comités, n'étant pas statutaires, restent souples dans leur constitution et participatifs. Exemples : comité technique Eco-Trophée, ...

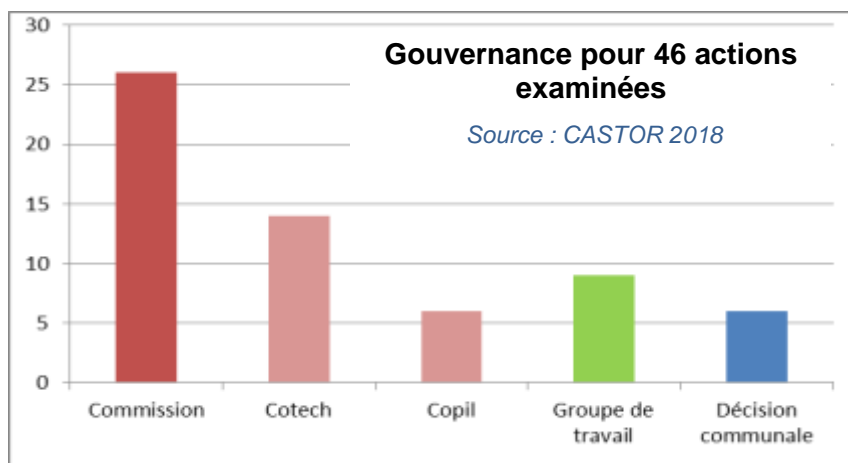
Pour d'autres actions ne faisant pas appel à un financement spécifique mais nécessitant une instance de réflexion, un groupe de travail est mis en place.

Certains groupes de travail ont vocation à perdurer. C'est le cas du groupe Marque qui est transversal aux services du Parc concernés pour garder une ligne de conduite générale

<sup>16</sup> Composition de la commission en 2008 : 28 élus, 5 agents de Pays/EPCI, 21 partenaires dont 4 consulaires, 10 habitants dont 7 ambassadeurs. Dernière réunion en 2018 : participation de 5 élus, 2 représentants de consulaires, 2 ambassadeurs, le président de la commission biodiversité.

concernant l'attribution de la marque aux acteurs économiques du territoire, qu'ils soient agriculteurs, artisans, entreprises touristiques, prestataires pédagogiques, ...

Quand il n'y a pas une action définie mais une réflexion à mener, un groupe de travail plus souple et à géométrie variable est mis en place (exemple avec l'appel à projet ADEME : groupe économie circulaire ou agroforesterie).



## E. Avancées et points forts

Le constat est très mitigé selon les objectifs stratégiques. Face aux instances ayant toute légitimité à assurer le lien avec les acteurs économiques, à accompagner leurs projets d'installation ou de développement, le Parc a donc cherché à ouvrir d'autres champs de réflexion.

Dans le domaine de l'agriculture, le Parc s'est bien investi dans le soutien aux circuits courts alimentaires. Il a piloté des études générales par territoire, a accompagné des expérimentations et a fait reconnaître sa légitimité à travailler ce sujet. Il est aujourd'hui sollicité pour son expertise. En revanche, il est aujourd'hui aussi sollicité pour des problématiques de soutien aux filières (cf. élevage) mais peu outillé pour y répondre.

Dans le domaine de la forêt, le manque de moyens explique le peu d'actions menées. La dernière en cours portant sur la filière bois dans une zone patrimoniale particulière (confluence Loire – Vienne et Indre) laisse augurer une suite concrète et la mise en place d'un projet de filière de valorisation portée par un ESAT et une entreprise.

En matière de performance environnementale du territoire, il reste à faire. Les entreprises sont appuyées en cela par les chambres consulaires, fortement côté 49 du Parc, de façon moins soutenue côté 3. Les récentes stratégies régionales de développement économique (SRDEII) et les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (PRPGD) mettent en relief l'intérêt de l'économie circulaire qui participe de cet enjeu. Les efforts de sensibilisation – mobilisation devraient favoriser l'émergence de démarches collectives.

Certains textes législatifs font également évoluer positivement les pratiques des collectivités : obligation d'abandonner l'usage des phytosanitaires depuis janvier 2017 (loi Labbé) dans les collectivités par exemple.

En matière d'activités patrimoniales, la Marque Parc connaît un déploiement récent (2016) sur notre territoire après le repositionnement national qui lui donne une identité et une pertinence plus lisibles. Les prochaines années seront consacrées à sa diffusion auprès d'acteurs économiques, agriculteurs et artisans, intéressés lorsque la stratégie du Parc sera bien définie.

## F. Difficultés rencontrées et points faibles

Ce projet ne semble pas très lisible sur le territoire sauf pour les partenaires associés. Les actions du Parc sont jugées trop confidentielles et peu relayées par la presse.

Les actions de mobilisation et appui d'initiatives allant dans le sens du développement durable (démarches environnementales de zones d'activité ou démarches d'Agenda 21) s'essouffent vite quand il n'y a plus de financement ou d'accompagnement. D'autres, comme la plateforme d'approvisionnement en produits biologiques de restaurants collectifs ne trouvent pas leur équilibre économique, faute d'implication d'acteurs locaux en nombre suffisant.

Une difficulté réside dans la recherche de fonds spécifiques à certaines actions souhaitées. Les possibilités actuelles de financement, public ou privé, reposent beaucoup sur des appels à projet. Cette modalité permet aux financeurs de mieux flécher leur aide mais ne favorise pas forcément l'émergence de projets locaux qui, tout en étant bénéfiques pour le territoire, ne rempliraient pas toutes les conditions de l'appel à projet. C'est un frein à certains projets atypiques.

Les interventions du Parc ont plus souvent concerné les collectivités que les entreprises, au final, ce qui ne facilite sans doute pas une reconnaissance de son action dans le champ économique.

## G. Appréciation globale du projet

### 1. Avis du groupe évaluation

Le travail d'évaluation sur ce projet a été soumis aux membres de la commission Eco-Développement lors de la réunion du 2 juillet 2018. Sachant que les élections de 2014 ont désigné de nouveaux élus, ayant intégré la commission après cette date, un bilan des actions menées depuis 10 ans a été adressé au préalable à tous les membres.

En séance, une présentation des 4 objectifs concernés et un guide avec grilles de notation proposées ont permis aux 9 membres présents de se prononcer, chacun avec sa propre expérience de l'action du Parc, sur les 6 critères d'évaluation retenus pour tous les projets prioritaires du Parc (cf page 8).

### 2. Perception selon les critères d'évaluation

Notes obtenues (sur 5 points par critère (vote des 9 participants le 2 juillet) :

Pertinence = 3,7

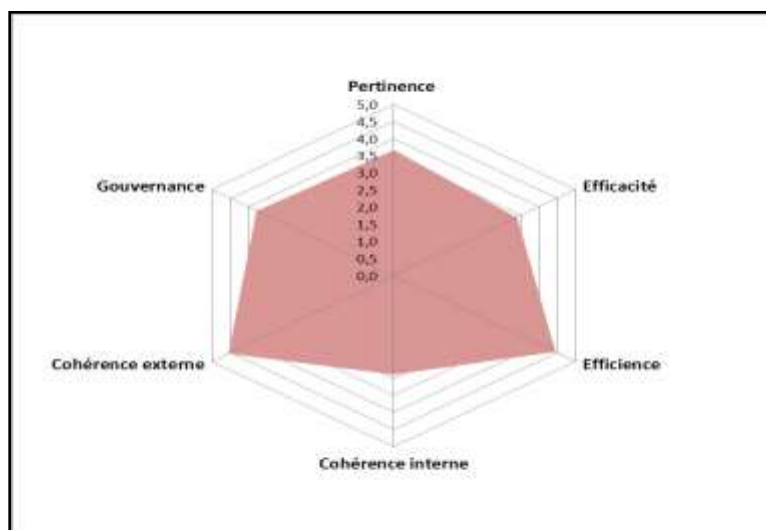
Efficacité = 3,4

Efficience = 4,4

Cohérence interne = 2,9

Cohérence externe = 4,6

Gouvernance = 3,8



**Pertinence** : Le Parc n'est pas toujours le maître d'ouvrage direct, il impulse des dynamiques. Le constat est que certaines démarches se sont mises en place par effet d'opportunité de financement (exemple des démarches de qualité sur les zones d'activité exigées par la Région Centre pour tout financement de création ou extension de sites côté Indre-et-Loire) mais n'ont pas tenues dans la durée. Au vu des besoins identifiés dans la charte, les actions menées ont

fait sens pour la plupart même si les résultats attendus n'ont pas été satisfaisants dans la durée.

**Efficacité** : les actions initiées ou engagées par le Parc ont apporté des résultats positifs pour le territoire, difficile à évaluer en termes de création d'emploi ou d'impact économique. Elles ont favorisé une mobilisation d'acteurs et créé des dynamiques sur le territoire en réponse aux objectifs environnementaux, économiques et/ou sociaux mais qui restent pour certains à consolider. L'innovation se retrouve dans les modes de faire comme la création d'un spectacle sur l'alimentation pour sensibiliser les habitants de manière ludique sans les culpabiliser, la réalisation de films sur des entreprises ayant de bonnes pratiques (collection « Ils font le Parc »). Toutefois, une meilleure diffusion serait sans doute nécessaire ; la question a été posée de faire en sorte de changer d'échelle, que les actions du Parc ne soit plus aussi confidentielles.

**Efficience** : en connaissance des moyens humains et financiers mis en œuvre et des actions réalisées, les membres de la commission ont jugé l'efficience plutôt bonne (le temps des agents s'est éclaté sur plusieurs missions au fil des ans). Ils ont toutefois relevé le manque de moyens humains consacrés au thème de la forêt et le déplorent.

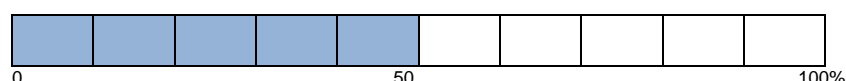
**Cohérence interne** : elle a été jugée insuffisante notamment pour le projet forêt. Il n'y a pas de référent élu sur la mission agricole pourtant fondamentale.

**Cohérence externe** : l'action du Parc a été plutôt complémentaire d'autres actions menées par les partenaires (consulaires, associations,...) ou menées en concertation avec eux. Elles s'inscrivent bien dans les stratégies nationales et régionales en tentant de les traduire concrètement par les opérations menées sur le territoire. Mais il a été jugé que le Parc restait trop peu lisible, visible.

**Gouvernance** : la gouvernance interne est jugée satisfaisante mais le manque de participation au sein de la commission est regretté. Le constat général est que la réforme territoriale a mobilisé les élus localement puis les a impliqués dans des travaux à une échelle intercommunale plus éloignée ; cela a entraîné des difficultés à faire face à toutes les sollicitations et les a désengagés d'autres structures dont le Parc. Des comités techniques jouent leur rôle en mobilisant les partenaires liés à telle ou telle action.

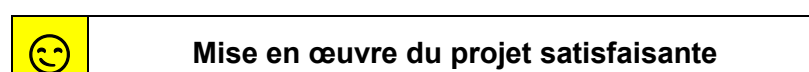
### 3. Atteinte des objectifs de la charte

Indicateur d'avancement global du projet



Atteinte des objectifs du projet	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Développement économique respectueux des équilibres économiques et humains				

Indice de satisfaction générale sur le projet :

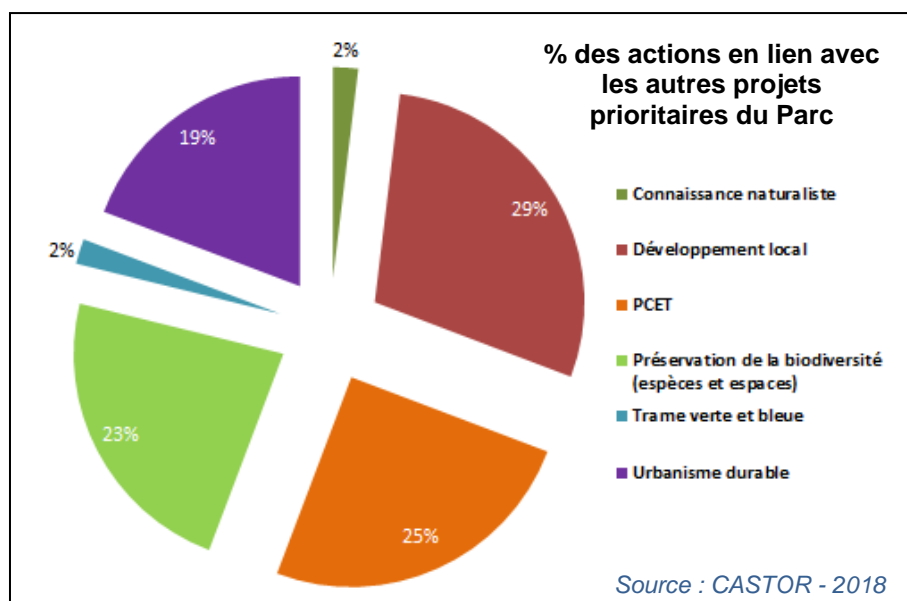


## H. Conclusion générale sur le projet

Un premier constat porte sur la transversalité des actions menées dans le cadre de ce projet, orienté vers les acteurs économiques, privés mais également publics car les collectivités ont un rôle majeur sur le territoire au travers de leur action d'aménageur, d'acheteur et de gestionnaire de multiples services à la population.

Les actions ont souvent concerné des publics autres que les acteurs économiques. Ce positionnement s'explique du fait que le Parc travaille rarement en direct avec les acteurs économiques mais toujours en lien avec les chambres consulaires notamment ou des syndicats professionnels. Il n'a pas la compétence de développement économique, attribuée aux EPCI. Il initie donc des opérations dans le champ des missions qui lui sont reconnues.

Celles-ci ont été menées souvent en lien avec les autres projets prioritaires du Parc, répondant aussi à leurs objectifs de sensibilisation notamment et d'ouverture à de nouveaux enjeux pour le territoire.



Aujourd'hui, face au déploiement d'importantes structures intercommunales dont la compétence en développement économique et sociale est renforcée, face à l'expression d'attentes des citoyens en faveur d'une transition écologique et sociétale réelle, ces missions imposent d'être repositionnées en complémentarité d'autres leviers d'action, d'être clarifiées dans les objectifs qui leur sont assignés.

### L'avis du technicien :

*La proximité des agents du Parc avec le territoire est fondamentale et cela reste une force face à la régionalisation d'autres structures d'accompagnement.*

*Il faut poursuivre la construction de projets partagés avec elles mais aussi mieux réussir à impliquer les élus et agents des EPCI qui ont une compétence réaffirmée en développement et des leviers d'action à leur portée ... encore faut-il qu'ils partagent les mêmes enjeux concernant l'avenir de leur territoire.*